



AVENANT : Avis de Course
KIDIBUL CUP CAP D'AGDE
Annexe – Championnat de France Minimes
Série : Optimist

- 1 Titres :** La régata intitulée « Kidibul Cup Cap d'Agde » est l'épreuve support pour la délivrance des titres de champion(es) de France suivants :
 - a. Optimist Filles
 - b. Optimist Garçons

- 2 RÉGLES :**

La régata sera régie par le règlement du Championnat de France Jeunes à partir de 2020 (lien ci-dessous) :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/jeunes/Rglmt_CFM_CFEG_CFESSE_CFERCB_2020.pdf

- 3 ADMISSIBILITÉ :**
 - a. Les championnats sont réservés aux licenciés de la Fédération Française de Voile.
 - b. L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre 2020.
 - c. Aucun surclassement ne sera autorisé.
 - d. Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>
 - e. L'adhésion à la Promotion Optimist 2020 (timbre POP) est à présenter au moment de la confirmation d'inscription sur place.

- 4 TITRES :**
 - a. Tous les titres décernés et cités au point 1 sont en Grade 3.
 - b. Attribution des titres : les titres de Champion(ne)s de France sont attribués dans les séries dont le classement général de l'épreuve support est validé.
 - c. Dans chacune des séries, les titres de Champion(ne)(s) de France, de Vice-Champion(ne)(s) de France Minimes et de 3ème sont délivrés par extraction du classement général définitif (cf. règle d'admissibilité ci-dessus) de l'épreuve support sans re-calcul des points.
 - d. La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information avant la publication des premiers résultats.

5 MINIMA :

- a. Les minimas pour validation des titres de Championnes de France sont pour les catégories Filles de 10 inscrites définitivement conformément aux règles d'admissibilité du Championnat de France (cf. 3 Admissibilité).
- b. Les minimas pour validation des titres de Champion de France pour les catégories Garçons sont de 15 inscrits définitivement conformément aux règles d'admissibilité du Championnat de France (cf. 3. Admissibilité).
- c. Si les minimas ne sont pas atteints pour une série, le titre concerné ne sera pas délivré et sera requalifié conformément au règlement en vigueur.

6 DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :

En participant à ce championnat, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice (AO), la Fédération Française de Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

7 DOTATION EN PRIX :

Les 3 premier(e)s régatiers ou équipages de chaque série classée aux championnats de France cités se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.